

Formulaire de demande d'approbation P.I.I.A.

 Nouvelle construction et agrandissement autre que résidentiel
 et nouvelle construction et agrandissement à usage mixte (résidentiel et commercial)

Espace réservé à l'administration :

Reçu par :

N° de demande :

Date dépôt de la demande :

1. Identification du lieu des travaux

Adresse(s) projetée(s) :

lot(s) :

2. Identification du propriétaire

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

3. Identification du requérant (si différent du propriétaire – fournir une procuration)

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

4. Description des travaux
Type de travaux : nouvelle construction agrandissement

Nombre de logements :

Nombre d'étages :

Nombre de locaux :

Projet intégré : Oui NonGroupe d'usage : commercial industriel institutionnel hébergement résidentiel et commercial (mixte) autre :

Description des travaux :

Coût estimé des travaux de construction : \$

Coût estimé des travaux d'aménagement extérieur : \$

Date souhaitée du début des travaux :

5. Exécutants des travaux : Identification

Architecte:	
Nom du responsable :	
Téléphone :	
arpenteur-géomètre:	
Nom du responsable :	
Téléphone :	
Autre professionnel:	
Nom du responsable :	
Téléphone :	

6. Secteur d'accueil

<input type="checkbox"/> artères commerciales en revitalisation (Boul.des Seigneurs, boul.Moody, ch.Gascon au sud de la A640, Mtée Masson)	<input type="checkbox"/> boul. Laurier et chemin Gascon au nord de la 640	<input type="checkbox"/> noyau mixte villageois (La Plaine)
<input type="checkbox"/> secteurs autoroutiers	<input type="checkbox"/> parcs industriels	<input type="checkbox"/> boul.de la Pinière

7. Documents généraux à soumettre obligatoirement pour l'analyse de votre dossier

Une copie papier des documents en format 11 X 17 et une version électronique des documents sont requis.

<input type="checkbox"/> Plan de localisation de la situation actuelle qui démontre les bâtiments, les constructions et les aménagements, préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre
<input type="checkbox"/> Plan contextuel en lien avec l'environnement d'insertion (implantation et hauteur de tous les bâtiments adjacents), préparé et signé par un professionnel
<input type="checkbox"/> Photographies de la propriété dans son état actuel et des propriétés voisines
<input type="checkbox"/> Plan de l'implantation proposée montrant tous les bâtiments ou constructions projetés, les voies de circulation, servitudes, les entrées charretières, les aménagements piétonniers et tout équipement d'utilité publique préparé et signé scellé par un arpenteur-géomètre
<input type="checkbox"/> Élévations couleur de l'ensemble des façades extérieures de tous les bâtiments ou constructions projetés, préparées par un professionnel (Incluant la hauteur du bâtiment depuis le niveau de la couronne de rue face au terrain jusqu'au point le plus haut du bâtiment, incluant le parapet. Dans le cas d'un toit pignon, la partie la plus élevée est définie par le faîte du pignon.)
<input type="checkbox"/> Références graphiques des matériaux et couleurs proposés illustrées sur un support de format tabloïde (11"x 17") et/ou brochure, dépliant publicitaire et échantillon (selon la nature du projet)
<input type="checkbox"/> Fiches des constituantes accessoires à l'aménagement du site (éclairage, mobilier, équipement mécanique, conteneurs à matière résiduelle, etc.)
<input type="checkbox"/> Plan d'aménagement paysager, illustrant les intentions de paysagement et, si applicable, le positionnement, l'essence et le calibre des arbres de remplacement, préparé par un professionnel
<input type="checkbox"/> Un plan illustrant les aires de manœuvres véhiculaires, justifiant l'aménagement ou le réaménagement d'un stationnement
<input type="checkbox"/> Devis d'affichage indiquant le positionnement, les dimensions, la nature, le « design », les couleurs et le mode d'éclairage des enseignes, ainsi qu'une esquisse de paysagement complémentaire pour une enseigne détachée
<input type="checkbox"/> Un plan général d'affichage démontrant l'emplacement de l'ensemble des futures enseignes pour tout bâtiment comprenant un ou plusieurs locaux, doit être déposé pour approbation, lorsque les travaux suivants sont assujettis au présent règlement : a) La construction d'un bâtiment principal; b) L'agrandissement d'un bâtiment principal; c) Lors d'une rénovation extérieure qui a pour effet de modifier ou ajouter de nouvelles enseignes pour un bâtiment principal; d) Lors de l'installation d'une première enseigne sur un bâtiment principal.
<input type="checkbox"/> Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur

8. Documents supplémentaires pouvant être demandés, lorsque requis

Une copie papier des documents en format 11 X 17 et une version électronique des documents sont requis.

<input type="checkbox"/>	Plan des niveaux de terrains
<input type="checkbox"/>	Plan des parcours actifs et véhiculaires
<input type="checkbox"/>	Perspectives 3D couleurs de jour et de soir
<input type="checkbox"/>	Détails de construction
<input type="checkbox"/>	Plan de coupes
<input type="checkbox"/>	Superficies de plancher
<input type="checkbox"/>	Simulations de l'ensoleillement annuel
<input type="checkbox"/>	Simulation de la canopée
<input type="checkbox"/>	Plans de phasage des travaux
<input type="checkbox"/>	Plan de positionnement des équipements mécaniques montrant l'aménagement prévu afin de les dissimuler
<input type="checkbox"/>	Plan de gestion des matières résiduelles
<input type="checkbox"/>	Plan de gestion des eaux pluviales
<input type="checkbox"/>	Étude de circulation
<input type="checkbox"/>	Étude acoustique
<input type="checkbox"/>	Dans le cas d'un projet générant des flux significatifs de déplacement, vous devez fournir les documents exigés à l'article 380.30 du règlement no 1004-2 et l'article 18 du règlement sur les PIIA 1011
<input type="checkbox"/>	Autres :

9. Si projet URBANOVA (Phase 1) : documents supplémentaires à fournir pour l'analyse de votre demande

Projet intégré déjà amorcé :

<input type="checkbox"/>	Une photographie récente de tout bâtiment et construction sur le site
<input type="checkbox"/>	Un plan montrant l'aménagement des aires et de l'aménagement paysager en fonction de la topographie du sol
<input type="checkbox"/>	Une photographie récente des bâtiments implantés à proximité
<input type="checkbox"/>	La marge avant de tout bâtiment voisin
<input type="checkbox"/>	Une planche en format 11"x17" présentant les échantillons physiques des matériaux utilisés pour le projet

Nouveau projet :

<input type="checkbox"/>	Plan d'implantation certifié par un arpenteur géomètre et comportant : <ul style="list-style-type: none">• Niveau du sol prévu à l'avant et à l'arrière de l'édifice• Niveau naturel et fini• Niveau du sol au centre de la rue et aux limites avant et arrière du lot• Niveau des terrains adjacents mesurés à 2 mètres des limites de la propriété• Niveau de la dalle de garage• Dimension du lot et superficie• Dimension extérieure des fondations et superficie• Dimensions de l'aire de stationnement• Identification des servitudes• Hauteur projetée du bâtiment au faite supérieur du toit• Arbres présents sur le site avant la construction et dont les troncs ont plus de 10 cm de diamètre mesurés à 25 cm du sol• Indication des arbres devant être coupés• Niveau final du rez-de-chaussée en rapport avec le niveau final du centre de la rue• C.O.S. et C.E.S.• Pourcentage d'aire verte• Pourcentage d'aire pavée• Positionnement des bâtiments adjacents et leur marge de recul avant• Élévation du rez-de-chaussée des bâtiments adjacents
<input type="checkbox"/>	Plan d'aménagement démontrant les différentes mesures de réduction de l'empreinte écologique: <ul style="list-style-type: none">• Sous-sol(s)• Rez-de-chaussée• Étage(s)• Plan de toiture
<input type="checkbox"/>	Texte et explicatif de l'intégration à l'aire de paysage et aux édifices mitoyens
<input type="checkbox"/>	Planche d'échantillon des finis extérieurs

10. Si en zone inondable : document supplémentaire à fournir pour l'analyse de votre demande

Plan à l'échelle préparé par un arpenteur-géomètre et décrivant les limites de la ligne des hautes eaux, les cotes d'élévation du terrain, incluant au pourtour de l'implantation projetée, des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans et les limites des milieux humides

11. Si en zone de mouvement de terrain : document supplémentaire à fournir pour l'analyse de votre demande

Document, préparé par un arpenteur-géomètre, en format papier et numérique, indiquant les talus, leurs bande de protection, ainsi que la hauteur du talus, le degré ou le pourcentage d'inclinaison de sa pente, et la présence d'un cours d'eau s'il y a lieu

12. Si en secteur sensible au bruit routier: document supplémentaire à fournir pour l'analyse de votre demande

Lettre d'engagement indiquant l'intention du requérant de démontrer à travers les plans et devis, à ce que le bruit ambiant intérieur soit sous la barre des 40 dBA Leq(24h) grâce à des mesures d'atténuation internes implantées dans les composantes structurelles et architecturales du bâtiment projeté

13. Déclaration du requérant

La personne soussignée :

- Déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés;
- Déclare avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur;
- Comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.

Signature du requérant :

Nom et prénom :

Date :

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de 3 façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents exigés) :

- 1- Par courriel : nous transmettre le présent formulaire complété et les documents exigibles à l'adresse service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca; un membre de notre direction vous contactera pour convenir de votre choix de paiement : (chèque, carte de crédit (terminal virtuel), comptant et par carte débit (en personne));
- 2- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;
- 3- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque.

Ville de Terrebonne
Direction de l'urbanisme durable
790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4

Téléphone : 450-961-2001 / Courriel : service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca

Note : contribution pour fins de parc

Une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pourrait être demandée dans le cadre de votre demande, le tout tel que prévu au règlement de zonage. Dans un tel cas, 10% de la valeur marchande du terrain sera requis. Pour en connaître davantage sur cette disposition, veuillez communiquer avec la Direction de l'urbanisme durable.

NOTE: Il n'est pas requis de remplir le présent formulaire dans le cas de projets résidentiels de 1 à 7 logements (sauf dans le cas de projet intégré)

Formulaire de conformité concernant la gestion des matières résiduelles



- OBLIGATOIRE :**
- Compléter ce formulaire lors du dépôt d'une demande de PIIA et/ou une demande de permis de construction.
 - Joindre le plan d'implantation des conteneurs comprenant une démonstration du rayon de braquage du véhicule de collecte.
 - Consulter la directive technique de collectes des conteneurs, pour répondre au présent formulaire.

Nom du demandeur :	
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :
Adresse du projet :	
Sélection le type d'habitation :	
N ^{bre} d'unités de logement :	

ANALYSE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1 CONTENEURS SEMI-ENFOUIS (CSE) – Article 4.2.2 – Si non applicable, passer à la section 2

1.1 Implantation des îlots de tri à l'intérieur du projet

OUI	NON	Y a-t-il présence d'un îlot de tri complet (c.-à-d. recyclables - organiques - déchets)?
OUI	NON	Est-ce que l'implantation des CSE respecte les dispositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Le conteneur doit être ceinturé d'une surface de béton, asphalte, granulaire ou surface renforcée; • Être situé à un minimum de 1,5 mètre d'une ligne de terrain; • Être situé à un minimum d'un (1) mètre d'une allée de circulation; • Être situé à un minimum de trois (3) mètres d'un tronc d'arbre; • Être situé à un minimum de 0,60 mètre d'une construction principale ou accessoire ou d'un équipement accessoire; • Être situé à un minimum de 0,60 mètre d'un autre conteneur semi-enfoui; • Être situé à un minimum de six (6) mètres d'un fil électrique aérien (distance verticale). (R-1001)

Type de matières	N ^{bre} de CSE prévu	Litres	Sous-total	N ^{bre} de CSE prévu	Litres	Sous-total	N ^{bre} de CSE prévu	Litres	Sous-total	Total A (Litrage selon le plan d'implantation)
Matières recyclables :										
Matières organiques :										
Déchets :										

Type de matières	N ^{bre} d'unité de logement	Capacités en litres (45, 120 ou 150) voir tableau de référence ci-bas	Total B (Litrage selon les exigences réglementaires)
Matières recyclables :			
Matières organiques :			
Déchets :			

Référence des capacités exigées	Matières recyclables	Matières organiques	Déchets
8 à 12 logements	150 litres	45 litres	120 litres
13 logements et +	120 litres	45 litres	120 litres

OUI	NON	Est-ce que le litrage total prévu au plan d'implantation pour les CSE par catégorie de matières résiduelles (total A) correspond aux exigences réglementaires (total B)? Si le total A est plus petit que le total B, veuillez réviser le nombre de conteneurs à la hausse.
OUI	NON	Est-ce que la distance de 100 mètres maximum entre les unités de logement desservies et l'îlot de tri de CSE est respectée?

1.2 Aménagement de l'îlot de tri

OUI	NON	Est-ce que les conteneurs sont situés à moins de trois (3) mètres de l'emprise? Si oui, vous devez démontrer sur le plan l'aménagement d'un écran opaque les dissimulant de l'emprise. (R-1001)
OUI	NON	Présence d'une allée d'accès ou de circulation sur la propriété privée pour accéder aux CSE.

1.3 Faisabilité de la collecte

OUI	NON	Est-ce que la distance de six (6) mètres maximums entre les CSE et le point de collecte est respectée?
OUI	NON	Est-ce que l'îlot de tri est accessible par un véhicule de collecte?
OUI	NON	Y a-t-il implantation de CSE de type « levée par grue »?

2 CONTENEURS CONVENTIONNELS– Article 4.2.1		
2.1 Salle pour les matières résiduelles à l’intérieur des immeubles et site d’entreposage temporaire à l’extérieur		
OUI	NON	Y a-t-il une chute dédiée aux matières recyclables?
OUI	NON	Y a-t-il une chute dédiée aux matières organiques?
OUI	NON	Y a-t-il une chute dédiée aux déchets?
OUI	NON	Est-ce que vous possédez minimalement un conteneur pour chacune des trois (3) catégories de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques, déchets)?
OUI	NON	Est-ce que le site de dépôt temporaire est représenté sur votre plan d’implantation?
2.2 Aménagement extérieur d’un site permanent d’accueil des conteneurs		
OUI	NON	Est-ce que l’implantation des conteneurs respecte les dispositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Le conteneur doit être ceinturé d’une clôture opaque ou d’un muret d’un minimum de 1,8 mètre et un maximum de 2,5 mètres et reposer sur une surface de béton; Être situé à un minimum de 1,5 mètre d’une ligne de terrain; Être situé à un minimum d’un (1) mètre d’une construction principale ou accessoire ou d’un équipement accessoire; Être situé à un minimum de trois (3) mètres d’un balcon, d’une fenêtre et d’une porte; Être situé à un minimum de six (6) mètres d’un fil électrique aérien (distance verticale). (R-1001)
OUI	NON	Est-ce qu’il y a une voie piétonne, cyclable et /ou une case de stationnement devant le site d’accueil des conteneurs?
2.3 Faisabilité de la collecte		
OUI	NON	Est-ce que l’îlot de tri est accessible par un véhicule de collecte?
3 GÉNÉRALITÉS		
OUI	NON	Est-ce que la configuration du stationnement permet au camion de sortir en marche avant? (Le camion ne circule qu’en marche avant ou dans une allée de circulation permettant le virage du camion.)
OUI	NON	Est-ce que des affiches ou un marquage au sol indiquent l’interdiction de stationner dans l’aire de collecte ou devant l’aire de collecte?

Nom en lettres moulées :	Date :
Signature :	

4 SECTION RÉSERVÉE À L’ADMINISTRATION	
4.1 Conformité au règlement concernant la gestion des matières résiduelles # 729	
Conforme au règlement 729.	
Conforme au règlement 729 avec recommandations.	
Non conforme au règlement 729 – nouveau plan à soumettre.	
Vérifié par :	Date :
4.2 Conformité au règlement d’urbanisme # 1001	
Conforme au règlement 1001.	
Conforme au règlement 1001 avec recommandations.	
Non conforme au règlement 1001 – nouveau plan à soumettre.	
Vérifié par :	Date :

RECOMMANDATIONS